

CADRE DU CGET

Comment évaluer les contrats de ville ? Méthodologie pour une démarche locale

(Proposition méthodologique « à titre indicatif »)

<http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/eval-contrat-de-ville-cget.pdf>

☞ Les objectifs de l'évaluation des contrats de ville :

1. Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'action
2. Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat
3. Considérer la mise en œuvre du processus de co-construction via la mise en place des conseils citoyens

☞ Rappel des objectifs de la politique de la ville

1. Assurer l'égalité entre les territoires
2. Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines
3. Améliorer les conditions de vie des habitants

☞ Qui est chargé de l'évaluation ?

1. L'instance de pilotage du contrat de ville a la charge de son évaluation
2. Prévision d'une structure locale d'évaluation, chargée de mesurer et évaluer les résultats des contrats de ville *selon la méthodologie de l'ONPV*
3. Tous les signataires du CdV doivent communiquer leurs données
4. Participation des conseils citoyens
5. Mobilisation de l'INSEE, l'ONPV et les services d'expertise et statistiques régionaux
6. Mobilisation des CRPV pour un accompagnement aux acteurs à la démarche

☞ Quand évaluer ?

2 temps forts : une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale

☞ Les outils

1. Une collecte régulière, annuelle si possible, des données
2. Une partie des crédits d'intervention dédiée sur chaque CdV
3. Mobilisation des principaux acteurs du contrat
4. Chaque évaluation de dispositifs spécifiques peut alimenter l'évaluation du CdV

☞ 3 axes d'évaluation proposés :

1. L'évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations du CdV – évolution du diagnostic
2. Le suivi des actions réalisés – et impacts
3. L'évaluation de la plus-value du contrat en matière de mobilisation des politiques publiques
4. + Les démarches spécifiques pour les conseils citoyens et opérations de renouvellement urbain

☞ Le système de suivi/ évaluation mis en place pour chaque contrat pourra être formalisé via une annexe du cdv, comprenant : gouvernance de l'évaluation, objectifs, finalité, calendrier.

→ Différents exercices à mettre en place : suivi, évaluation, observation tout en précisant leur objet, fréquence et articulation.

☞ Une circulaire prévue au cours du 1^{er} semestre 2017 relative à la mobilisation du droit commun précisera aussi les modalités d'élaboration des 2 documents – rapport politique de la ville et pacte financier et fiscal de solidarité.